

Image not found or type unknown



## partage communautaire legal

Par **tyno56**, le **26/11/2012** à **10:33**

le notaire chargé du partage communautaire veut prendre sur les bénéfice de la vente de notre maison la prestation compensatoire que je dois régler ( voir question précédente ) il reconnait que ce n'est pas légal mais que c'est toujours comme ça que ça se passe est-ce vrai ?